



CAPD du 23 juin 2016

« phase d'ajustement »

A l'occasion de la CAPD du 24 mai dernier, nous avons évoqué, dans notre déclaration préalable, et lors des débats, les dysfonctionnements qui ont marqué la phase principale du mouvement départemental, et ce malgré le travail très important réalisé par les services.

Nous ne remettons pas en cause aujourd'hui notre appréciation sur les efforts déployés par l'Administration, y compris pour essayer de rendre plus humaine une phase d'ajustement qui représente toujours un moment délicat, à fortiori quand la procédure utilisée peut être génératrice de beaucoup de stress ...

Mais nous regrettons qu'à l'occasion de cette « étape » du mouvement, la diffusion de l'information n'ait pas été optimale, ce qui peut susciter des interrogations sur l'équité de traitement entre les Personnels (titulaires d'un poste ou personnes « sans poste »).

Nous pensons que les choses peuvent être améliorées, sans que cela nécessite un travail colossal, et ce, d'ailleurs, quelle que soit la phase du mouvement :

- pourquoi, par exemple, les appels à candidatures ne sont-ils pas systématiquement mis en ligne sur le site de la DSDEN ?;

- pourquoi n'y a-t-il pas, chaque fois que nécessaire, et à minima, une information individuelle par la messagerie professionnelle ? A cet égard, nous ne pouvons accepter que l'Administration se décharge sur les Directrices et Directeurs d'écoles en ce qui concerne l'information des personnes restées « sans poste ». De même qu'il n'appartient pas à ces collègues de répondre à l'enquête amiante, ceci relevant de la responsabilité du propriétaire des locaux.

Si nous nous félicitons du « débloqué » de deux postes d'adjoints retenus initialement pour les PES (Mende Les Terres Bleues et Meyrueis), nous regrettons que cela n'intervienne qu'à ce stade du mouvement. Nous ne méconnaissons pas les contraintes liées à l'accueil des stagiaires. La méthode choisie cette année pour la constitution des supports qui leur ont été réservés a ouvert des pistes intéressantes, et nous souhaitons qu'elles soient pleinement explorées l'année prochaine dans le cadre de la réflexion préalable au mouvement 2017.

Un bilan du mouvement 2016 sera fait. Est-il utile de redire ici notre exigence d'une consultation préalable à la publication de la circulaire mouvement ? Nous souhaitons que la discussion soit la plus ouverte possible. L'objectif du **SE-UNSA** est clair : le mouvement doit se dérouler dans la plus grande transparence pour les Personnels. Pour chaque étape des différentes phases du mouvement, il faut clarifier les règles qui la régissent, l'organisation, le calendrier et le déroulement.

Il ne faut plus que le mouvement départemental soit un évènement que nos collègues subissent, mais que ce soit véritablement un outil qu'ils s'approprient et qui leur permette d'organiser au mieux leur parcours professionnel.

Un mot sur la convocation des nouveaux directeurs d'écoles à Montpellier ce lundi 20 juin. A l'heure où l'on nous parle de nécessaires économies budgétaires, ne peut-on s'interroger sur la pertinence d'une telle initiative ? Fallait-il imposer ce déplacement à une centaine de collègues alors qu'il aurait été beaucoup plus simple d'utiliser les moyens actuels de communication, comme la visioconférence ? Ne sommes-nous pas tous des contribuables ... ?

Enfin, ne quittons pas Montpellier pour évoquer la réunion du Groupe de Travail convoqué dans l'urgence au Rectorat avant hier, mardi 21 juin, et relatif à la « simplification des tâches des directeurs d'écoles ». Comment ne pas s'interroger sur la démarche lorsque l'on sait que le protocole académique portant sur ce thème doit être présenté ... demain, vendredi 24 juin, lors du **Comité Technique Académique** ? Sans préjuger du résultat, il est un constat qui s'impose : en matière de dialogue social, la copie du Rectorat mérite un zéro pointé !